

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : METROPOLE NICE COTE D'AZUR

Correspondant : M. Le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 06364 Nice cedex 4, tél. : 04 89 98 10 00, courriel : dao@nicecotedazur.org

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

- Services généraux des administrations publiques

Objet du marché : N°19N0351 - Réalisation des analyses relatives à la présence de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux traitées des stations d'épuration.

Catégorie de services : 8

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

- Objet principal : 90740000

Code NUTS : FRL03

La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis implique un marché public

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Marché à procédure adaptée - article R.2123-1 du Code de la commande publique. La consultation a pour objet : Réalisation des analyses relatives à la recherche de la présence de micropolluants dans les eaux brutes et les eaux traitées des stations de traitement des eaux.

Lieu d'exécution : Territoire de la métropole Nice Côte d'Azur

- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Le délai d'exécution est fixé à : 1 année.

Début du contrat : À la notification du contrat.

Le marché est passé en groupement de commandes. Le mandataire du groupement de commandes est : Métropole NCA. Les membres du groupement de commandes sont les suivants : Métropole NCA et Syndicat Mixte Fermé de la Station de Cagnes- sur-mer.

- Descriptions concernant les achats complémentaires : Des modifications des marchés en cours d'exécution (dispositions des articles R.2194-1 à 9 du Code de la commande publique), et/ou des marchés complémentaires (dispositions de l'article R.2122-4 du Code de la commande publique) pourront être conclus, dans le respect des seuils de mise en concurrence de l'article L.2123 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de prestation supplémentaire éventuelle.

Prestations divisées en lots : non

Cautionnement et garanties exigés : Néant

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement du marché : fonds propres

Prix : Révisable

Avance : Cf article 8 du CCAP

Modalités de règlement des prestations : selon les règles de la comptabilité publique et par mandat administratif.

Délai global de paiement : 30 jours à compter de la réception de la facture.

Comptable assignataire : M. l'administrateur des finances publiques.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Conjoint ou solidaire Le présent marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Si le présent marché est attribué à un groupement conjoint, le mandataire conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Conditions de participation :

- Situation juridique - références requises : Cf article 5.1.1 du Règlement de Consultation
- Capacité économique et financière - références requises : Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation
- Référence professionnelle et capacité technique - références requises : Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Marché réservé : Non

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du critère unique du prix le plus bas

- Pas d'enchère électronique

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 18 septembre 2019 à 14 h 00

Délai minimum de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 19N0351

Renseignements complémentaires : L'acheteur informe le soumissionnaire qu'il n'y aura pas de négociation sur ce contrat.

Conditions de remise des plis cf. Article 7 du Règlement de Consultation.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29 juillet 2019

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : adresse internet : <http://www.e-marches06.fr>

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : adresse internet : <http://www.e-marches06.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : adresse internet : <http://www.e-marches06.fr>

Informations complémentaires :

- La prestation est réservée à une profession particulière
- Référence des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Agrément prévu à l'arrêté du 27 octobre 2011 portant modalités d'agrément des laboratoires dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques au titre du code de l'environnement, dès lors que cet agrément existe ou l'attestation permettant de démontrer que la demande d'agrément est en cours. Dans ce dernier cas, le candidat devra la fournir au plus tard avant l'attribution du marché faute de quoi le marché ne pourra pas lui être attribué
- Les personnes morales ne sont pas tenues d'indiquer les noms, et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de la prestation

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Gratuit

Date limite d'obtention : 18 septembre 2019 à 14 h 00

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nice, 18,avenue des Fleurs CS 61039, 06359 Nice cedex 4, courriel : Greffe.ta-nice@juradm.fr, adresse internet : <http://Nice.tribunal-administratif.fr>

Détails d'introduction des recours : Nous vous informons que vous pouvez introduire un référé précontractuel conformément aux dispositions de l'article L 551-1 du code de justice administrative dans un délai de sept jours à compter de l'envoi du courrier d'information au(x) candidat(s) non retenus(s) avant la conclusion du contrat. Vous disposez également d'un délai de recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois à compter de la réception du courrier d'information au(x) candidat(s) non retenus(s) conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, pouvant être assorti d'un référé suspension prévu à l'article L 521-1 du code de justice administrative. Vous pouvez enfin exercer un recours contre la validité du contrat dans les deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution. L'instance chargée des procédures de recours est le tribunal administratif de Nice.